



Vendredi 27 octobre 2023

Affaire de la résidence du Clos Greffier : tous les propriétaires spoliés doivent retrouver leur bien

La Ville d'Annemasse salue la décision du Parquet de Thonon-les-Bains de mettre en examen pour escroquerie deux individus avant un procès en mars 2024.

Suite à la mise en demeure publiée par Monsieur le Préfet, les personnes restantes ont eu dix jours pour quitter les trois appartements restant qu'elles occupaient illégalement.

Deux familles ont depuis quitté ces appartements et rendu les clés aux propriétaires spoliés. Elles auraient trouvé par elles-mêmes des solutions de relogement dans le parc privé.

Alors que toutes les parties impliquées souhaitent mettre un point final à cette situation qui a trop duré, la Ville d'Annemasse s'étonne de la décision du tribunal administratif de Grenoble de suspendre une mise en demeure préfectorale, empêchant de facto l'expulsion des occupants du dernier appartement occupé illégalement.

La Ville d'Annemasse encourage la propriétaire spoliée à effectuer au plus vite la démarche d'expulsion locative. Si cette dernière ne pouvait aboutir, la Ville espère que les sanctions judiciaires à venir entraîneront une ordonnance d'expulsion du dernier appartement occupé.

Une prolongation de ce conflit privé est tout simplement intolérable.



CONTACT

MELISSA ROLDAN

Chargée de communication

04 50 95 07 00 - Poste 3094

melissa.roltan@annemasse.fr